



NOTE

- AUX :** Doyens et vice-doyens des études supérieures
Vice-recteurs et vice-recteurs associés à la recherche
- C.C. :** Personnes-ressources pour les bourses d'études supérieures du Canada Vanier dans les établissements
Agents de liaison pour les bourses dans les universités
Julie Conrad, gestionnaire, Programmes Vanier-Banting et bourses des IRSC
Denis Godin, directeur, Subventions de recherche et Bourses, CRSNG
Julia Dicum, directrice, Portefeuille de la formation en recherche, CRSH
- DE :** François Zegers, chef, Secrétariat Vanier-Banting et bourses des IRSC
- DATE :** 23 juin 2021
- OBJET :** Mise à jour sur le programme et le concours 2021-2022 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier)

Prière de transmettre aux personnes de votre établissement à qui cette information pourrait être utile.

Le concours 2021-2022 de bourses d'études supérieures du Canada Vanier (BESC Vanier) est lancé! Cette note de service a pour but de vous informer des nouvelles du programme pour le présent concours.

1) Calendrier du concours 2021-2022 de BESC Vanier

Vous trouverez ci-dessous certaines dates importantes :

	Calendrier du concours 2021-2022 de BESC Vanier
Lancement du concours	23 juin 2021 : Affichage de la documentation mise à jour sur le site Web du programme, y compris le guide de présentation des candidatures et l'activation de RechercheNet (système électronique de présentation des candidatures)

Liste des candidats autochtones des établissements	19 octobre 2021
Date limite de présentation des candidatures	2 novembre 2021, 20 h (HE)
Date prévue de l'avis de financement	Début avril 2022

II) Nouvelles et mises à jour du programme de BESC Vanier

NOUVEAU – Candidats autochtones

Les établissements peuvent dépasser leur quota lorsqu'ils recommandent les candidatures de personnes s'identifiant comme Autochtones au concours de BESC Vanier. Les candidats autochtones doivent consentir à ce que leurs renseignements personnels soient utilisés à cette fin en l'indiquant dans le dossier de candidature en attachant le Formulaire d'auto-identification volontaire pour les candidats autochtones du Programme de BESC Vanier à celui-ci.

La personne qui souhaite s'identifier comme candidat autochtone doit remplir le [Formulaire d'auto-identification volontaire pour les candidats autochtones du Programme de BESC Vanier](#) et le joindre à sa candidature. Les administrateurs de recherche pourraient se servir du formulaire pour identifier les candidats autochtones.

Il revient à l'administrateur de recherche de dresser la liste des candidats s'identifiant comme Autochtones à faire ajouter au quota de l'établissement et de faire parvenir la liste par courriel au Secrétariat Vanier-Banting (vanier@cihr-irsc.gc.ca).

Dates limites des établissements

- **NOUVEAU** (facultatif) : Les établissements ont **jusqu'à 20 h (HE) le 19 octobre 2021** pour soumettre leur liste des candidats autochtones* à faire ajouter à leur quota.
 - Pour ce faire, il faut dresser la liste de candidatures de personnes autochtones à faire ajouter au quota et l'envoyer par courriel à vanier@cihr-irsc.gc.ca (en indiquant « Candidatures dépassant le quota de l'établissement » dans la ligne d'objet).
 - En plus de leur quota, les établissements sont autorisés à recommander un nombre illimité de candidats qui se déclarent Autochtones*. Toutefois, les candidats doivent d'abord consentir à ce que leurs renseignements soient transmis à l'établissement et aux trois organismes à cette fin dans le [Formulaire d'auto-identification volontaire du Programme de BESC Vanier](#).
 - Aucune modification ou mise à jour de la liste de candidats autochtones ne sera acceptée après la date limite.

- Les établissements ne peuvent présenter toutes leurs candidatures (y compris celles de candidats s'identifiant comme Autochtones*) jusqu'à ce que l'augmentation de leur quota ait été confirmée.
- La date limite de présentation des candidatures par les établissements est le **2 novembre 2021, à 20 h (HE)**. La présentation des candidatures doit se faire au moyen de l'outil d'approbation électronique de RechercheNet.
 - La présentation d'une candidature au Programme de BESC Vanier avec l'outil d'approbation électronique est définitive et ne peut être annulée.

Remarque : Le remplacement de demandes jugées inadmissibles ou refusées est interdit.

* Le terme « Autochtones » désigne les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. Dans le cadre de ce programme, les trois organismes reprennent la définition du terme « peuples autochtones du Canada » dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, qui inclut les Indiens (Premières Nations), les Inuits et les Métis du Canada.

NOUVEAU (facultatif) – Relevés de notes de l'étranger

Les candidats ayant un relevé de notes de l'étranger peuvent inclure un résumé de 250 mots qui décrit le système de notation du pays d'où provient le relevé ainsi que les notes équivalentes au Canada, ou qui explique les titres et diplômes de l'étranger en précisant leurs équivalents canadiens. Le résumé doit être joint en format PDF au début du relevé.

MISE À JOUR – Formulaire du Calendrier des études doctorales

Le formulaire du Calendrier des études doctorales n'est plus exigé dans le cadre du Programme de BESC Vanier.

RAPPEL (mis à jour) : Équité, diversité et inclusion

Le Programme de BESC Vanier appuie les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le [cadre du vaste engagement pris par les trois organismes](#) à favoriser l'excellence de la recherche et de la formation en recherche au Canada. Les notions d'EDI doivent être prises en compte à chaque étape du concours de BESC Vanier, y compris pendant le processus de recrutement des membres des comités de sélection, ainsi que les processus de sélection, d'appui et d'évaluation des candidatures.

La [page sur l'EDI](#) du site Web des BESC Vanier propose des ressources et des lignes directrices à l'intention des candidats, des établissements d'accueil, des répondants, des évaluateurs et des lecteurs. Voici les sujets abordés : recherche impliquant respectueusement les communautés autochtones, réduction des préjugés inconscients et promotion générale de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Pour assurer le respect des principes d'EDI dans le processus de sélection, il faut étudier soigneusement les interruptions de carrière et la situation personnelle de chaque candidat. L'évaluation de la feuille de route d'un candidat tiendra compte de l'accessibilité des occasions de

recherche et de leadership. **Les candidats sont donc encouragés à signaler toute circonstance pouvant avoir causé l'interruption ou le report de leurs études universitaires ou de leur carrière (le cas échéant) dans la pièce jointe [Déclaration sur le leadership personnel](#).**

Étant donné la nature compétitive du programme, nous tenons à vous rappeler de continuer à être très sélectifs dans votre appui à des candidatures. Ainsi, nous pourrions garantir que le programme soutienne les boursiers doctoraux de premier plan appelés à devenir les prochains chefs de file en recherche, sans toutefois surcharger indûment le système d'évaluation.

Énoncé des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada sont déterminés à appuyer l'excellence de la recherche et de la formation en recherche. Lisez l'[énoncé des présidents des trois organismes](#).

RAPPEL – Analyse comparative fondée sur le sexe et le genre plus (ACSG+)

Pour faire en sorte que les travaux de recherche que nous finançons soient utiles et présentent un intérêt pour la population dans toute sa diversité, nous demandons maintenant aux candidats d'examiner systématiquement les effets que les différences liées aux facteurs identitaires, comme le sexe, le genre, la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle, pourraient avoir sur les résultats de la recherche ainsi que sur les impacts de ces résultats. Nous encourageons maintenant les candidats à tenir compte des principes de l'ACSG+ dans leur projet de recherche (voir les Instructions pour la présentation des demandes/candidatures, [tâche 10](#)).

RAPPEL (mis à jour) – Recherche impliquant respectueusement les communautés autochtones

Le projet de recherche doit être conforme aux politiques et aux principes exposés dans les documents suivants :

- [Énoncé de politique des trois conseils, chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#)
- [Lignes directrices du CRSH pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#)
- [La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada – webinaire \(IRSC\)](#)

Les établissements doivent décrire la façon dont les collaborations avec les communautés autochtones ont été ou seront établies et fournir des détails corroborant l'information contenue dans la proposition de recherche.

La recherche impliquant les communautés autochtones sera financée seulement si elle est conforme aux piliers de la recherche impliquant respectueusement les Autochtones.

RAPPEL – Recrutement à l’international

Étant donné l’objectif du programme consistant à attirer des étudiants doctoraux au Canada, nous encourageons les établissements à redoubler d’efforts pour recruter de nouveaux étudiants de l’étranger. Nous avons besoin de votre collaboration pour bâtir la réputation du Programme de BESC Vanier en tant que programme offrant les bourses doctorales les plus valorisées, prestigieuses et convoitées du Canada. Chaque candidat étranger recruté par les établissements canadiens vient enrichir nos campus, dans l’immédiat et à long terme.

RAPPEL – Admissibilité : calcul des mois d’études de doctorat

Toutes les études doctorales antérieures, sans égard à la discipline, seront prises en compte dans l’évaluation de l’admissibilité, et seront considérées comme continues, à temps plein et ininterrompues (y compris durant les mois d’été, sauf en cas de congé officiel) sauf indication contraire par l’établissement. Aux fins du calcul, deux mois d’études à temps partiel équivalent à un mois d’études à temps plein.

Mois d’études de doctorat

- **maximum de 20 mois** d’études de doctorat à temps plein au 1^{er} mai 2022;
 - Le programme de doctorat commence normalement après l’obtention de la maîtrise. Les mois d’études sont comptés à partir de la date d’inscription au programme de doctorat.
- **maximum de 32 mois** d’études de doctorat à temps plein au 1^{er} mai 2022, si le candidat est inscrit à un programme combiné de recherche au doctorat ou à un programme accéléré, par exemple :
 - si le candidat est inscrit à un programme combiné de recherche au doctorat, tel que M.D.-Ph. D., M.A.-Ph. D. et D.M.V.-Ph. D. La période de 32 mois est accordée aux candidats qui font partie de cette catégorie qu’ils aient été inscrits ou non à un programme de maîtrise;
 - Les mois d’études sont comptés à partir de la date à laquelle le candidat est officiellement inscrit au programme combiné (y compris la portion du programme consacré à la maîtrise).
 - si le candidat est passé directement du baccalauréat au doctorat (sans avoir été inscrits à un programme de maîtrise);
 - Les mois d’études sont comptés à partir de la date d’inscription au programme de doctorat.
 - si le candidat est passé de la maîtrise au doctorat **sans avoir obtenu la maîtrise**.
 - Les mois d’études sont comptés à partir de la date d’inscription originale au programme de maîtrise.

RAPPEL – Date limite interne des établissements

On recommande fortement aux établissements de modifier la date limite interne dans RechercheNet le plus rapidement possible de façon à allouer suffisamment de temps à l'évaluation interne des candidatures. Par défaut, la date limite interne correspond à la date finale de présentation des candidatures au concours de BESC Vanier.

Pour obtenir des précisions, les établissements peuvent consulter le document *Approbaton électronique des établissements de recherche – Guide de l'administrateur* à la section Soutien dans RechercheNet, sous la tâche **Gérer les dates limites internes**.

On recommande également aux établissements de **tenir à jour** les utilisateurs de l'outil d'approbaton électronique dans RechercheNet afin d'éviter tout retard dans la soumission des candidatures. Si l'administrateur d'accès du Programme de BESC Vanier dans RechercheNet a changé depuis le dernier concours (2020-2021), veuillez envoyer un courriel à vanier@cihr-irsc.gc.ca afin que nous puissions effectuer le changement dans notre système.

Pour de plus amples renseignements sur les rôles et les responsabilités des utilisateurs, veuillez consulter le guide révisé sur l'approbaton électronique.

RAPPEL – Admissibilité du thème (domaine de recherche)

Il incombe au candidat et au directeur de recherche proposé de réfléchir attentivement au comité de sélection qui devrait évaluer la candidature. Pour de plus amples renseignements, consultez les [Instructions pour la présentation des demandes/candidatures, tâche 6 – Préciser le domaine de recherche](#).

REMARQUE – Accéder à la dernière version du site Web

Si vous n'avez pas vidé votre cache depuis la dernière fois que vous avez accédé au site du Programme de BESC Vanier, votre navigateur affiche peut-être une ancienne version du site. Pour voir les mises à jour, il suffit de cliquer sur le bouton d'actualisation de votre navigateur (ou d'appuyer sur la touche F5).

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat Vanier-Banting à vanier@cihr-irsc.gc.ca.